

02-06-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 2 JUIN 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE :

Membres du conseil :

Mme Maryse Gouger, district n° 1; M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Gyslain Loyer, district n° 2; M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Denis Renaud, district n° 3; M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également par vidéoconférence : la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol. La séance est enregistrée, en conformité avec l'arrêté ministériel 2020-029, et est disponible sur notre site Internet.

193-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Résultat d'ouverture des soumissions de la caserne - SP-AR01.11-2019;
4. Adoption du Règlement d'emprunt 395-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 440 592 \$ pour le projet de réfection du rang Saint-Martin, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 2 440 592 \$;
5. Avis de motion – Règlement d'emprunt 397-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 486 314 \$ pour le projet de réaménagement de la rue Lionel, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 486 314 \$;
6. Résultat d'ouverture des soumissions de Fauchage – TP-FA02.11-2020;
7. Taux d'intérêt sur les arrérages et autres comptes à recevoir;
8. Embauche d'un chauffeur-opérateur – Poste temporaire;
9. Embauche d'un étudiant en horticulture;
10. Protocole COVID-19 – Santé et sécurité – Réouverture des bâtiments municipaux;
11. Demande de PIIA – 3065, rue Plouffe
 - Bâtiment accessoire projeté (garage);
12. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

Aucune question n'a été soumise pour la séance.

194-2020

Résultats d'ouverture des soumissions de la caserne SP-AR01.11-2019

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été publié sur le SEAO le 29 janvier 2020 et dans le journal l'Action, édition du 5 février 2020, pour des travaux de construction de la nouvelle caserne;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été ouvertes publiquement le 26 février 2020 à 10 h, à la mairie, par M. Jeannoé Lamontagne, directeur général /secrétaire-trésorier, en présence de M^{me} Marie-Hélène Gilbert et MM. Pierre Beaudin et Élie Marsan-Gravel de la Municipalité, ainsi que M. Alain Bellehumeur de la firme Héту-Bellehumeur architectes inc.

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions se résument comme suit :

SUITE DE LA RÉOLUTION 194-2020

Nom de l'entreprise	Prix (avec taxes)
Bernard Malo inc.	3 617 110,68 \$
Gestion BGC	3 627 179,56 \$
Les entreprises Philippe Denis	3 674 428,54 \$
Construction Julien Dalpé	3 703 975,96 \$
Baillargeon et Coulombe	3 753 933,75 \$
Construction Venne et fils inc.	3 932 719,87 \$
Le groupe CIBS	4 004 122,95 \$
Construction Denis et Ghyslaine Gagnon	4 087 936,13 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que le contrat soit octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bernard Malo inc., pour les travaux de construction de la nouvelle caserne, et ce, selon les indications mentionnées au cahier de charges n° SP-AR01.11-2019, pour un montant total de 3 617 110,68 \$, incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

195-2020

Adoption du Règl.
395-2020 ayant pour
objet de décréter une
dépense n'excédant pas
2 440 592 \$ pour le
projet de réfection
du rang Saint-Martin

CONSIDÉRANT QUE préalablement à la tenue de la séance, chacun des membres du conseil a reçu une copie du règlement n° 395-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 2 440 592 \$ pour le projet de réfection du rang Saint-Martin, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 2 440 592 \$;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été déposé conformément à la *Loi*;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu que le projet de règlement n° 395-2020 soit adopté.

Ce règlement se trouve dans le dossier du Règlement n° 395-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

196-2020

Avis de motion - Règl.
397-2020 ayant pour
objet de décréter une
dépense n'excédant pas
486 314 \$ pour le projet
de réaménagement de
la rue Lionel

Le conseiller, monsieur Sylvain Trudel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera adopté le Règlement d'emprunt 397-2020 ayant pour objet de décréter une dépense n'excédant pas 486 314 \$ pour le projet de réaménagement de la rue Lionel, et pour payer cette somme autoriser un emprunt par billets au montant de 486 314 \$.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 397-2020.

197-2020

Résultats d'ouverture
des soumissions de
Fauchage –
TP-FA02.11-2020

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner pour le fauchage de l'herbe (cahier de charges n° TP-FA02.11-2020);

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées à l'intérieur du délai alloué à ces fins;

CONSIDÉRANT QU' une de ces soumissions a été ouverte publiquement à la mairie, le 25 mai 2020 à 10 h 05, par M. Jeanoé Lamontagne, directeur général/secrétaire-trésorier, en présence de Mme Guylaine Robillard et M. Pierre Beaudin;

CONSIDÉRANT QUE l'autre soumission n'a pas été déposée selon les modalités du cahier de charges et par conséquent, n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT QUE suite à leur étude, les deux soumissions déposées ne sont pas conformes aux exigences du cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de rejeter les soumissions déposées pour le fauchage de l'herbe (TP-FA02.11-2020) puisqu'aucune des deux soumissions n'est conforme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

198-2020

Taux d'intérêt sur
les arrérages et autres
comptes à recevoir

CONSIDÉRANT la situation exceptionnelle de la crise de la COVID-19 au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu que les taux d'intérêt sur les arrérages de taxes et tous autres comptes dus à la Municipalité soient maintenus à 0 % jusqu'au 2 juin 2020, puis augmentés à 3 % pour l'exercice financier 2020, du 3 juin au 31 juillet 2020 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

199-2020

Embauche d'un chauffeur-opérateur – Poste temporaire

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre saisonniers au Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu d'entériner l'embauche de M. Alexandre Duhamel à titre de salarié temporaire, au poste de chauffeur-opérateur à compter du 3 juin 2020, afin qu'il effectue divers travaux pour le Service des travaux publics. Sa rémunération est établie à 19,77 \$ de l'heure, selon l'échelon 3 de l'échelle salariale de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

200-2020

Embauche d'un étudiant en horticulture

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre pour l'entretien des aménagements paysagers;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'entériner l'embauche de M. Ismaël Fisette à titre de salarié étudiant, à compter du 3 juin 2020, afin qu'il effectue divers travaux pour le Service des travaux publics. Sa rémunération est établie à 16,79 \$ de l'heure, selon l'échelon 2 de l'échelle salariale du poste de journalier de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

201-2020

Protocole COVID-19 Santé et sécurité – Réouverture des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs tel que prévu dans la *Loi sur la santé la sécurité du travail* (LSST);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mis en place un protocole en santé et en sécurité en lien avec la COVID-19 et que toutes les mesures inscrites au protocole furent instaurées et divulguées à l'ensemble du personnel de l'établissement;

CONSIDÉRANT QU' il appartient au travailleur de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et de veiller à ne pas mettre en danger la santé, la sécurité ou l'intégrité physique des autres personnes qui se trouvent sur les lieux de

SUITE DE LA RÉOLUTION 201-2020

travail ou à proximité des lieux de travail, selon l'article 49 de la LSST;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu d'adopter le document Protocole COVID-19 – Santé et sécurité – Réouverture des bâtiments municipaux de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois.

Ce document se trouve dans le dossier 103-122-10406.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

202-2020
Demande de PIIA
3065, rue Plouffe

CONSIDÉRANT QU' une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) a été déposée pour la construction d'un bâtiment accessoire détaché (garage) sur le lot 5 860 559 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs et les critères du Règlement n° 353-2017 sur les P.I.I.A. relatifs au projet de développement domiciliaire « Faubourg Saint-Félix » sont respectés;

EN CONSÉQUENCE,

(La conseillère Mme Maryse Gouger se retire puisqu'il y a un risque de conflit d'intérêts.)
Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de suivre la recommandation du CCU (résolution 026-CCU-2020) et d'autoriser la construction du bâtiment accessoire projeté (garage) au 3065, rue Plouffe, telle qu'elle a été proposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

203-2020
Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 08.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».